



FORMATION DE FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Numéro d'habilitation : 2770/2013/SST-2/14

OBJECTIF :

Etre capable de concevoir, d'animer, de former et d'évaluer des salariés ou futurs salariés en Sauvetage Secourisme du Travail.

Etre capable de faire la promotion des actions de formation SST dans son entreprise

PEDAGOGIE :

Exposé pédagogique inter actif

Activité démonstrative, applicative et de découverte.

Evaluation en fin de formation par un jury composé de 2 de formateurs de formateur SST

PUBLIC CONCERNE :

Tous les salariés qui désirent devenir formateur en sauvetage secourisme du travail.

PRE-REQUIS :

Etre titulaire du Certificat de SST en cours de validité

Avoir validé ses connaissances en prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention

PARTICIPANTS :

*Minimum : 6 personnes
Maximum : 12 personnes*

DUREE :

56 heures minimum de face à face pédagogique réparties sur 2 semaines

INTERVENANT :

Infirmière diplômée d'état et habilitée par l'INRS en tant que formatrice de formateur SST

LIEU DE LA FORMATION :

En inter uniquement : Crasville (50630)

La présentation de la formation

- ✓ La présentation du formateur
- ✓ La présentation du groupe
- ✓ La présentation de la formation

Le Sauveteur Secouriste du Travail et la prévention

- ✓ Les principaux indicateurs de la santé au travail
- ✓ Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail ?
- ✓ Son rôle
- ✓ Ses responsabilités
- ✓ La connaissance de l'entreprise, son organisation des secours et ses risques

Le projet de formation

- ✓ Les enjeux de la prévention dans l'entreprise
- ✓ La méthodologie du projet de formation
- ✓ La promotion de la formation SST dans l'entreprise

Le carrefour des techniques

Les documents de références

- ✓ La découverte et l'appropriation des référentiels de formation (Guide technique, document de Référence et Manuel du formateur)

Les apports sur les fondamentaux de la communication et de la pédagogie

Les Outils pédagogiques utilisables en formation SST

- ✓ Le plan d'intervention SST,
- ✓ La coupe de tête,
- ✓ Les outils cas concrets,
- ✓ Les mannequins (utilisation et entretien TC66 et 67),
- ✓ Les vidéos / diapos,
- ✓ La scénarisation des accidents



S.A.R.L. au capital de 8000€ - RCS Cherbourg : 509 137 790 - Siret : 509 137 790 000 28
Numéro d'existence auprès du Préfet de la région Basse Normandie : 25500094750
29 Hameau Belle Croix, 50630 CRASVILLE Tél : 02 33 23 14 41
e-mail : contact@h2sformation.fr Site internet : www.h2sformation.fr

OBJECTIF :

Etre capable de concevoir, d'animer, de former et d'évaluer des salariés ou futurs salariés en Sauvetage Secourisme du Travail.

Etre capable de faire la promotion des actions de formation SST dans son entreprise

PEDAGOGIE :

Exposé pédagogique inter actif

Activité démonstrative, applicative et de découverte.

Evaluation en fin de formation par un jury composé de 2 de formateurs de formateur SST

PUBLIC CONCERNE :

Tous les salariés qui désirent devenir formateur en sauvetage secourisme du travail.

PRE-REQUIS :

Etre titulaire du Certificat de SST en cours de validité

Avoir validé ses connaissances en prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention

PARTICIPANTS :

*Minimum : 6 personnes
Maximum : 12 personnes*

DUREE :

56 heures minimum de face à face pédagogique réparties sur 2 semaines

INTERVENANT :

Infirmière diplômée d'état et habilitée par l'INRS en tant que formatrice de formateur SST

LIEU DE LA FORMATION :

En inter uniquement : Crasville (50630)

Les techniques pédagogiques applicables en formation SST

- ✓ Les phases de découvertes / études de cas,
- ✓ La démonstration en temps réel,
- ✓ La démonstration commentée et justifiée,
- ✓ Les phases d'apprentissage,
- ✓ Les cas concrets,
- ✓ L'élaboration d'une séquence pédagogique

Les exercices de mises en situations en tant que formateur SST,

- ✓ L'animation d'une séquence de formation et d'un cas concret, suivi d'un débriefing

Le test d'Aptitude Pédagogique**Le jury :**

- ✓ Le formateur de formateur de la session
- ✓ Un autre formateur de formateur SST
- ✓ Et/ou un membre du réseau prévention

L'organisation administrative des sessions**Le débriefing de la formation,**

- ✓ Le bilan
- ✓ Les questions

La périodicité du Maintien et Actualisation des Compétences est fixée à 36 mois maximum.

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification de formateur SST